

DECRET N° 86-259 du 3 Juillet 1986

portant approbation des Budgets Primitifs
Exercice 1986 de la Province et des Dis-
tricts de l'ATACORA.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU L'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- VU le décret N° 85-254 du 17 Juin 1985 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU la Loi N° 6416 du 11 Août 1964, fixant la liste des taxes provinciales, leur code d'assiette et de perception et leurs taux et les actes modificatifs subséquents,
- VU l'ordonnance N° 2/PR/MF/AEP du 10 Janvier 1966 portant codification des Impôts Directs et Indirects et les textes qui l'ont modifiée ;
- VU la Loi Organique N° 81-009 du 10 Octobre 1981 portant création organisation, attributions et fonctionnement des organes Locaux du pouvoir d'Etat et de leurs Organes Exécutifs ;
- VU le décret N° 78-356, du 30 Décembre 1978 portant limites et dénomination des circonscriptions administratives ;
- VU la loi N° 86-002 du 26 Février 1986 portant loi de Finances pour la Gestion 1986 ;
- SUR Proposition du Ministre des Finances et de l'Economie ;
- LE Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 18 Juin 1986,

D E C R E T E :

Article 1er. - Sont approuvés les Budgets Primitifs Exercice 1986 de la Province de l'Atacora et de ses Districts arrêtés en recettes et en dépenses aux montants ci-après conformément à l'annexe ci-jointe.

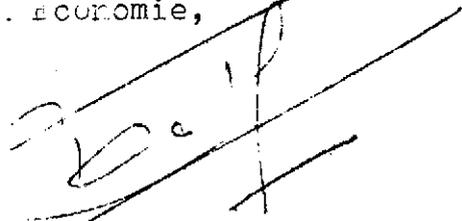
Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 3 Juillet 1986

par le Président de la République,
CHEF de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ministère des Finances
et de l'Économie,



ANTONIO

Ampliations : PR 8 CP/PRPB 4 CP/ANR 4 CDC 6 PPC 2 MFE 15 MISPAT et
DAFA 6 MINISTERE TV 4 SPD 2 IGE 4 IPE-DLC-INSAE BCP 8 DB-DCOF
10 SOLDE-TRESOR DA/MFE 2 PROVINCE ET DISTRICTS 16 DAT 2
DCCT 1 Gde Chanc. UNP-FASJEP 4 BN-DAN 4 JORPB 1.-

CONFIDENTIAL

CONFIDENTIAL

PROVINCE DE L'ATACORA

RECETTES ORDINAIRES : QUATRE VINGT TROIS MILLIONS CENT
VINGT MILLE CENT QUATRE VINGT DIX FRANCS 83.120.190

RECETTE EXTRAORDINAIRES : DIX MILLIONS DEUX CENT QUATRE
VINGT DIX NEUF MILLE NEUF CENT DIX HUIT FRANCS 10.299.918

DEPENSES ORDINAIRES : QUATRE VINGT TROIS MILLIONS CENT
VINGT MILLE CENT QUATRE VINGT DIX FRANCS 83.120.190

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : DIX MILLIONS DEUX CENT QUATRE
VINGT DIX NEUF MILLE NEUF CENT DIX HUIT FRANCS 10.299.918

DISTRICT URBAIN DE NATITINGOU

RECETTES ORDINAIRES : DOUZE MILLIONS QUATRE CENT QUARANTE
QUATRE MILLE CENT QUARANTE FRANCS..... 12.444.640

RECETTES EXTRAORDINAIRES : QUATRE MILLIONS SOIXANTE SEPT
MILLE TROIS CENT SOIXANTE FRANCS 4.067.360

DEPENSES ORDINAIRES : DOUZE MILLIONS QUATRE CENT QUARANTE
QUATRE MILLE CENT QUARANTE FRANCS 12.444.640

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : QUATRE MILLIONS SOIXANTE SEPT
MILLE TROIS CENT SOIXANTE FRANCS..... 4.067.360

DISTRICT RURAL DE DJOUGOU

RECETTES ORDINAIRES : VINGT HUIT MILLIONS SEPT CENT
QUATRE VINGT DEUX MILLE HUIT CENT VINGT SIX FRANCS ... 28.782.826

RECETTES EXTRAORDINAIRES : SIX MILLIONS SEPT CENT
QUATRE VINGT QUATRE MILLE NEUF CENT QUATRE VINGT
QUATRE FRANCS 6.784.984

DEPENSES ORDINAIRES : VINGT HUIT MILLIONS SEPT CENT
QUATRE VINGT DEUX MILLE HUIT CENT VINGT SIX FRANCS ... 28.782.826

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : SIX MILLIONS SEPT CENT
QUATRE VINGT QUATRE MILLE NEUF CENT QUATRE VINGT
QUATRE FRANCS..... 6.784.984

DISTRICT RURAL DE MATERI

RECETTES ORDINAIRES : VINGT DEUX MILLIONS HUIT CENT
QUARANTE TROIS MILLE NEUF CENT DIX FRANCS 22.843.910

RECETTES EXTRAORDINAIRES : QUATRE MILLIONS DEUX CENT
QUARANTE CINQ MILLE CINQ CENT QUATRE FRANCS..... 4.245.504

DEPENSES ORDINAIRES : VINGT DEUX MILLIONS HUIT CENT
QUARANTE TROIS MILLE NEUF CENT DIX FRANCS 22.843.910

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : QUATRE MILLIONS DEUX CENT
QUARANTE CINQ MILLE CINQ CENT QUATRE FRANCS 4.245.504

DISTRICT RURAL DE BASSILA

<u>RECETTES ORDINAIRES</u> : ONZE MILLIONS SIX CENT SOIXANTE TROIS MILLE HUIT CENT CINQUANTE FRANCS	11.663.850
<u>RECETTES EXTRAORDINAIRES</u> : QUATRE MILLIONS DEUX CENT SOIXANTE SEIZE MILLE SEPT CENT CINQUANTE SEPT FRANCS.	4.276.757
<u>DEPENSES ORDINAIRES</u> : ONZE MILLIONS SIX CENT SOIXANTE TROIS MILLE HUIT CENT CINQUANTE FRANCS	11.663.850
<u>DEPENSES EXTRAORDINAIRES</u> : QUATRE MILLIONS DEUX CENT SOIXANTE SEIZE MILLE SEPT CENT CINQUANTE SEPT FRANCS.	4.276.757

DISTRICT RURAL DE KOUANDE

<u>RECETTES ORDINAIRES</u> : DIX SEPT MILLIONS HUIT CENT SOIXANTE QUATRE MILLE HUIT CENT SOIXANTE DOUZE FRANCS.	17.864.872
<u>RECETTES EXTRAORDINAIRES</u> TROIS MILLIONS CINQ CENT MILLE FRANCS.....	3.500.000
<u>DEPENSES ORDINAIRES</u> : DIX SEPT MILLIONS HUIT CENT SOIXANTE QUATRE MILLE HUIT CENT SOIXANTE DOUZE FRANCS.	17.864.872
<u>DEPENSES EXTRAORDINAIRES</u> : TROIS MILLIONS CINQ CENT MILLE FRANCS	3.500.000

DISTRICT RURAL LE KEROU

<u>RECETTES ORDINAIRES</u> : DOUZE MILLIONS HUIT CENT QUATRE VINGT NEUF MILLE HUIT CENT QUATRE VINGT CINQ FRANCS...	12.889.885
<u>RECETTES EXTRAORDINAIRES</u> : SIX MILLIONS HUIT CENT ^{DIX} MILLE CINQ CENT QUATRE VINGT ONZE FRANCS.....	6.818.591
<u>DEPENSES ORDINAIRES</u> : DOUZE MILLIONS HUIT CENT QUATRE VINGT NEUF MILLE HUIT CENT QUATRE VINGT CINQ FRANCS...	12.889.885
<u>DEPENSES EXTRAORDINAIRES</u> : SIX MILLIONS HUIT CENT ^{DIX} MILLE CINQ CENT QUATRE VINGT ONZE FRANCS	6.818.591

DISTRICT RURAL DE NATITINGOU

<u>RECETTES ORDINAIRES</u> : DOUZE MILLIONS TROIS CENT SEPT MILLE DEUX CENT VINGT FRANCS	12.307.220
<u>RECETTES EXTRAORDINAIRES</u> : DEUX MILLIONS QUATRE VINGT ET UN MILLE NEUF CENT SOIXANTE DIX FRANCS	2.081.970
<u>DEPENSES ORDINAIRES</u> : DOUZE MILLIONS TROIS CENT SEPT MILLE DEUX CENT VINGT FRANCS	12.307.220
<u>DEPENSES EXTRAORDINAIRES</u> : DEUX MILLIONS QUATRE VINGT ET UN MILLE NEUF CENT SOIXANTE DIX FRANCS	2.081.970

DISTRICT RURAL DE OUAKE

RECETTES ORDINAIRES : ONZE MILLIONS CENT CINQUANTE SEPT
MILLE QUATRE CENT SOIXANTE FRANCS 11.157.460

RECETTES EXTRAORDINAIRES : CINQ MILLIONS DEUX CENT
QUATRE VINGT DIX NEUF MILLE SEPT CENT TRENTE DEUX FRCS 5.299.732

DEPENSES ORDINAIRES : ONZE MILLIONS CENT CINQUANTE SEPT
MILLE QUATRE CENT SOIXANTE FRANCS 11.157.460

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : CINQ MILLIONS DEUX CENT QUATRE
VINGT DIX NEUF MILLE SEPT CENT TRENTE DEUX FRANCS 5.299.732

DISTRICT RURAL DE COBLY

RECETTES ORDINAIRES : HUIT MILLIONS QUATRE CENT QUINZE
MILLE DOUZE FRANCS 8.415.012

RECETTES EXTRAORDINAIRES : UN MILLION DEUX CENT SIX MILLE
SEPT CENT SOIXANTE HUIT FRANCS 1.206.768

DEPENSES ORDINAIRES : HUIT MILLIONS QUATRE CENT QUINZE
MILLE DOUZE FRANCS 8.415.012

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : UN MILLION DEUX CENT SIX MIL-
LE SEPT CENTT SOIXANTE HUIT FRANCS..... 1.206.768

DISTRICT RURAL DE PEHUNCO

RECETTES ORDINAIRES : DIX MILLIONS HUIT CENT SOIXANTE
SEPT MILLE SIX CENT SIX FRANCS..... 10.867.606

RECETTES EXTRAORDINAIRES : QUATRE MILLIONS QUATRE CENT
VINGT QUATRE MILLE SOIXANTE TROIS FRANCS 4.424.063

DEPENSES ORDINAIRES : DIX MILLIONS HUIT CENT SOIXANTE
SEPT MILLE SIX CENT SIX FRANCS 10.867.606

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : QUATRE MILLIONS QUATRE CENT
VINGT QUATRE MILLE SOIXANTE TROIS FRANCS 4.424.063

DISTRICT RURAL DE COPARGO

RECETTES ORDINAIRES : ONZE MILLIONS QUATRE CENT QUARANTE
HUIT MILLE CENT CINQUANTE SIX FRANCS 14.448.156

RECETTES EXTRAORDINAIRES : DEUX MILLIONS CINQ CENT MILLE
DEUX CENT QUATRE VINGT DIX SEPT FRANCS 2.500.297

DEPENSES ORDINAIRES : ONZE MILLIONS QUATRE CENT QUARANTE
HUIT MILLE CENT CINQUANTE SIX FRANCS 11.448.156

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : DEUX MILLIONS CINQ CENT MILLE
DEUX CENT QUATRE VINGT DIX SEPT FRANCS 2.500.297

DISTRICT URBAIN DE DJOUGOU

<u>RECETTES ORDINAIRES</u> : QUINZE MILLIONS SEPT CENT QUATRE VINGT DEUX MILLE SIX CENT QUATRE VINGT CINQ FRANCS ...	15.782.685
<u>RECETTES EXTRAORDINAIRES</u> : QUATRE MILLIONS CINQ CENT QUATRE VINGT SEIZE MILLE TROIS CENT CINQUANTE FRS	4.596.350
<u>DEPENSES ORDINAIRES</u> : QUINZE MILLIONS SEPT CENT QUATRE VINGT DEUX MILLE SIX CENT QUATRE VINGT CINQ FRANCS ...	15.782.685
<u>DEPENSES EXTRAORDINAIRES</u> : QUATRE MILLIONS CINQ CENT QUATRE VINGT SEIZE MILLE TROIS CENT CINQUANTE FRS	4.596.350

DISTRICT RURAL DE TOUCOUNTOUNA

<u>RECETTES ORDINAIRES</u> : SIX MILLIONS CENT SOIXANTE SEPT MILLE CINQUANTE DEUX FRANCS	6.167.052
<u>RECETTES EXTRAORDINAIRES</u> : DEUX MILLIONS QUATRE CENT QUARANTE DEUX MILLE QUATRE CENT TRENTE NEUF FRANCS ...	2.442.439
<u>DEPENSES ORDINAIRES</u> : SIX MILLIONS CENT SOIXANTE SEPT MILLE CINQUANTE DEUX FRANCS	6.167.052
<u>DEPENSES EXTRAORDINAIRES</u> : DEUX MILLIONS QUATRE CENT QUARANTE DEUX MILLE QUATRE CENT TRENTE NEUF FRANCS ...	2.442.439

DISTRICT RURAL DE TANGUIETA

<u>RECETTES ORDINAIRES</u> : VINGT TROIS MILLIONS CENT QUATRE VINGT DIX HUIT MILLE QUATRE CENT QUATRE VINGT HUIT FRS	23.198.488
<u>RECETTES EXTRAORDINAIRES</u> : SIX MILLIONS NEUF CENT SOIXANTE ONZE MILLE SEPT CENT QUATRE VINGT DIX NEUF FRS	6.971.799
<u>DEPENSES ORDINAIRES</u> : VINGT TROIS MILLIONS CENT QUATRE VINGT DIX HUIT MILLE QUATRE CENT QUATRE VINGT HUIT FRS	23.198.488
<u>DEPENSES EXTRAORDINAIRES</u> : SIX MILLIONS NEUF CENT SOIXANTE ONZE MILLE SEPT CENT QUATRE VINGT DIX NEUF FRS	6.971.799

DISTRICT RURAL DE BOUKOUMBE

<u>RECETTES ORDINAIRES</u> : DIX NEUF MILLIONS SIX CENT SOIXANTE DIX HUIT MILLE QUATRE CENTS FRANCS	19.678.400
<u>RECETTES EXTRAORDINAIRES</u> : QUATRE MILLIONS SIX CENT TREIZE MILLE TROIS CENT QUATRE VINGT SEIZE FRANCS	4.613.396
<u>DEPENSES ORDINAIRES</u> : DIX NEUF MILLIONS SIX CENT SOIXANTE DIX HUIT MILLE QUATRE CENT FRANCS	19.678.400
<u>DEPENSES EXTRAORDINAIRES</u> : QUATRE MILLIONS SIX CENT TREIZE MILLE TROIS CENT QUATRE VINGT SEIZE FRANCS	4.613.396